

Direction de la santé publique et environnementale
 Département « Veille et sécurité sanitaire »

A l'attention des médecins
 de la région Paca

Courriel : ars13-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 80 00 / Télécopie : 04 13 55 83 44

Date : 6 mai 2019

Objet : Surveillance renforcée des cas de dengue, de chikungunya et de zika

PJ : Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de dengue, chikungunya et zika
 Fiches Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (MDO)
 Fiche de renseignements cliniques

Chère Consœur, cher Confrère,

Afin de prévenir ou de limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission d'un virus de **dengue**, de **chikungunya** ou de **zika**, pendant la période d'activité du moustique *Aedes albopictus*, entre le 1^{er} mai au 30 novembre, **des interventions de démoustication sont immédiatement mises en place autour des cas confirmés ou probables suite à leur signalement à l'ARS.**

Si vous suspectez une infection par l'un de ces 3 virus, il est important de s'assurer de l'adéquation entre les types d'analyses que vous prescrirez (RT-PCR et/ou sérologie) et la date de début des signes (DDS) du patient :

	DDS	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR Sang chik-dengue-zika	■	■	■	■	■	■	■	■									
RT-PCR Urine zika	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
Sérologie (IgM et IgG) chik-dengue-zika						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Si le délai entre les dates consultation et de début des signes le permet, il est recommandé de **privilégier la prescription d'une RT-PCR** et d'**inciter votre patient à réaliser le prélèvement dans les suites immédiates de la consultation**. La prescription doit être accompagnée d'une fiche de renseignements cliniques précisant systématiquement : la date de début des signes, la notion de voyage dans une zone de transmission de ces virus et le lieu du voyage.

Il est également recommandé de rechercher simultanément les trois infections en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale).

Devant tout résultat positif pour l'une de ces 3 maladies, il vous est demandé de **procéder sans délai à son signalement à l'ARS** par tout moyen approprié (téléphone : 04 13 55 8000, télécopie : 04 13 55 83 44, courriel : ars13-alerte@ars.sante.fr) en utilisant au choix :

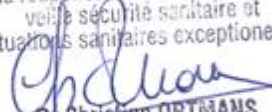
- la [fiche de renseignements cliniques](#) accompagnant le prélèvement,
- ou, la fiche Cerfa de notification d'une MDO ([dengue](#) ; [chikungunya](#) ; [zika](#)),
- ou, tout autre support à votre convenance.

En cas de **résultat IgM positif isolé**, il est nécessaire de **prescrire la réalisation d'un 2^{ème} prélèvement** dans un délai de 15 jours au minimum après le premier.

Nous vous remercions, selon le contexte, de conseiller au patient une protection individuelle contre les piqûres de moustiques ou des rapports sexuels protégés pour une infection à virus Zika.

En cas de confirmation d'un **cas autochtone** de dengue, de chikungunya ou de zika en cours de saison, les modalités de surveillance seront modifiées dans le périmètre de circulation du virus et les professionnels de santé de la zone concernée en seront informés.

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Direction Générale de l'ARS
 et par délégation
 la responsable du département
 veille sécurité sanitaire et
 situations sanitaires exceptionnelles

 Dr. Christine ORTIAN